

MEMBER 4 MEMBERS

REGLEMENT

Concept

Member for Members est un programme pour les membres/partenaires de Morges Région Tourisme, qui les incite à élargir leurs connaissances touristiques et leurs contacts à travers le district. Membres/partenaires deviennent ainsi nos « Ambassadeurs » touristiques de la région à travers :

- a. Les membres-partenaires, qui participent au programme, offrent une réduction ou prestation en tout genre lors d'une vente aux visiteurs-partenaires munis de leurs cartes M4M, selon validité.
- b. Les visiteurs-partenaires se voient offrir une réduction en tout genre lors d'un achat sur présentation de la carte de membre, selon validité.

Les prestations sont visibles directement sur le site internet, rubrique partenaires, plateforme M4M ou par le biais de la carte de membre, via le QR-code.

La liste des partenaires offrant peut évoluer en tout temps.

Adhésion au programme

Tous les membres-partenaires peuvent adhérer au programme M4M, selon la plateforme publiée sur notre site internet, rubrique partenaires. L'adhérant s'engage à offrir une réduction ou une prestation moyennant des conditions définies et le communique par écrit à MRT qui s'engage à la publier sur ladite plateforme.

Conditions

Le titulaire de la carte de membre doit être un membre-partenaire de Morges Région Tourisme. La carte n'est pas transmissible en dehors du cadre.

Le visiteur-membre obtiendra sa réduction sur présentation de la carte de membre.

Les conditions émises par le partenaire offrant doivent être respectées envers les membres-partenaires de Morges Région Tourisme. La réduction ou l'avantage ne peut pas être en dessous de ce qui est proposé.

Résiliation

Si un partenaire souhaite se retirer du programme, il doit faire parvenir sa demande écrite à MRT.

Morges, le 1^{er} septembre 2020 / marie-laure.krattinger@morges-tourisme.ch

